



LA BALOISE

P

COLORIN

15812

L

lages
lages



175 ANS D'HISTOIRE

Un pays, une institution

JEAN-MICHEL GAUDRON



- ◆ Créée deux années seulement après le traité de Londres ayant donné au Luxembourg l'indépendance qui est la sienne aujourd'hui, la Chambre de commerce est la plus ancienne organisation constituée du Grand-Duché.
- ◆ En presque deux siècles, elle a accompagné, voire suscité, les développements les plus cruciaux pour l'économie nationale.
- ◆ En près de deux siècles, son cadre législatif n'a connu que deux changements majeurs.

Le Grand-Duché a à peine deux ans lorsque naît la Chambre de commerce, qui est, de fait, la plus ancienne institution du pays, hormis « l'État » en lui-même... C'est en effet le 1^{er} octobre 1841 que l'arrêté royal de Guillaume II, portant instruction d'une Chambre de commerce dans le Grand-Duché, établie à la fois pour la ville et le pays, est publié. Soit 30 mois après la signature, le 19 avril 1839, du traité de Londres, conférant définitivement au Luxembourg le statut indépendant qui est le sien aujourd'hui.

À sa création, la Chambre est composée de 21 membres, nommés par le Grand-Duc sur proposition des représentants des différentes branches de commerce ou d'industrie. Dix membres sont issus du commerce en général, deux des tanneries et un représentant chacun pour les draperies, les faïenceries, les filatures, les forgeries, les ganteries, les papeteries, les meuneries, le tabac et les tisseranderies.

L'institution a comme attributions originelles de présenter au gouvernement des vues sur les moyens d'accroître la prospérité du commerce et de l'industrie; de faire connaître les causes qui en arrêtent les progrès et de fournir tous les renseignements qui lui sont demandés, le tout sans pouvoir s'immiscer d'une manière quelconque dans l'administration du pays.

Le premier président est Ferdinand Pescatore, présenté comme un « négociant multiforme » et qui représentait notamment les intérêts « du négoce, des banques, de l'agriculture et du tabac ». Le premier directeur, lui, est Jean-Pierre

Kuborn, dont l'Histoire n'a pas retenu grand-chose si ce n'est qu'il fut représentant de la filière « Filatures » et qu'il occupa tout de même la fonction pendant 30 ans.

Il faut attendre la loi du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective pour que le mode de désignation des membres change : ils sont désormais désignés par voie d'élection. La tâche dévolue à la Chambre est alors de « créer et subventionner le cas échéant, tous établissements, institutions, œuvres ou services voués essentiellement au développement de l'entreprise industrielle, financière et commerciale, à en féconder l'activité, à fournir des avis, à formuler des réclamations, à solliciter des informations et la production de données statistiques ».

Le nombre de ses délégués est ramené à 21 : cinq pour le commerce de détail ; quatre pour les établissements métallurgiques occupant régulièrement plus de 200 salariés ; trois pour le commerce de gros et un délégué chacun pour la tannerie et la ganterie, la brasserie, la fabrication des tissus et lainages, les banques, l'industrie des assurances, les minières et carrières, l'industrie et, enfin, deux sièges pour les délégués aux autres branches de l'entreprise industrielle et commerciale.

Ce n'est que 86 années plus tard que le cadre légal régissant la Chambre de commerce est réformé et modernisé par la loi du 26 octobre 2010. Il s'agissait notamment de répondre aux insécurités ou incertitudes juridiques qui pesaient sur la loi modifiée du 4 avril 1924 et de clarifier les aspects relatifs aux règles

d'affiliation des sociétés de participation financière et aux cotisations.

Le nombre de membres effectifs est établi par règlement grand-ducal à 25, répartis en six groupes : Commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées (8 sièges) ; Sociétés de participation financière (1) ; Industrie, PME et PMI (8), Banques, caisses rurales et autres activités financières (5) ; Assurances (1) et Hôtellerie, restauration et cafetiers (2).

Les dernières élections ont eu lieu en avril 2014. Michel Wurth y fut confirmé, pour une durée de cinq années, aux fonctions de président de la Chambre. Une position qu'il occupe depuis 2004.

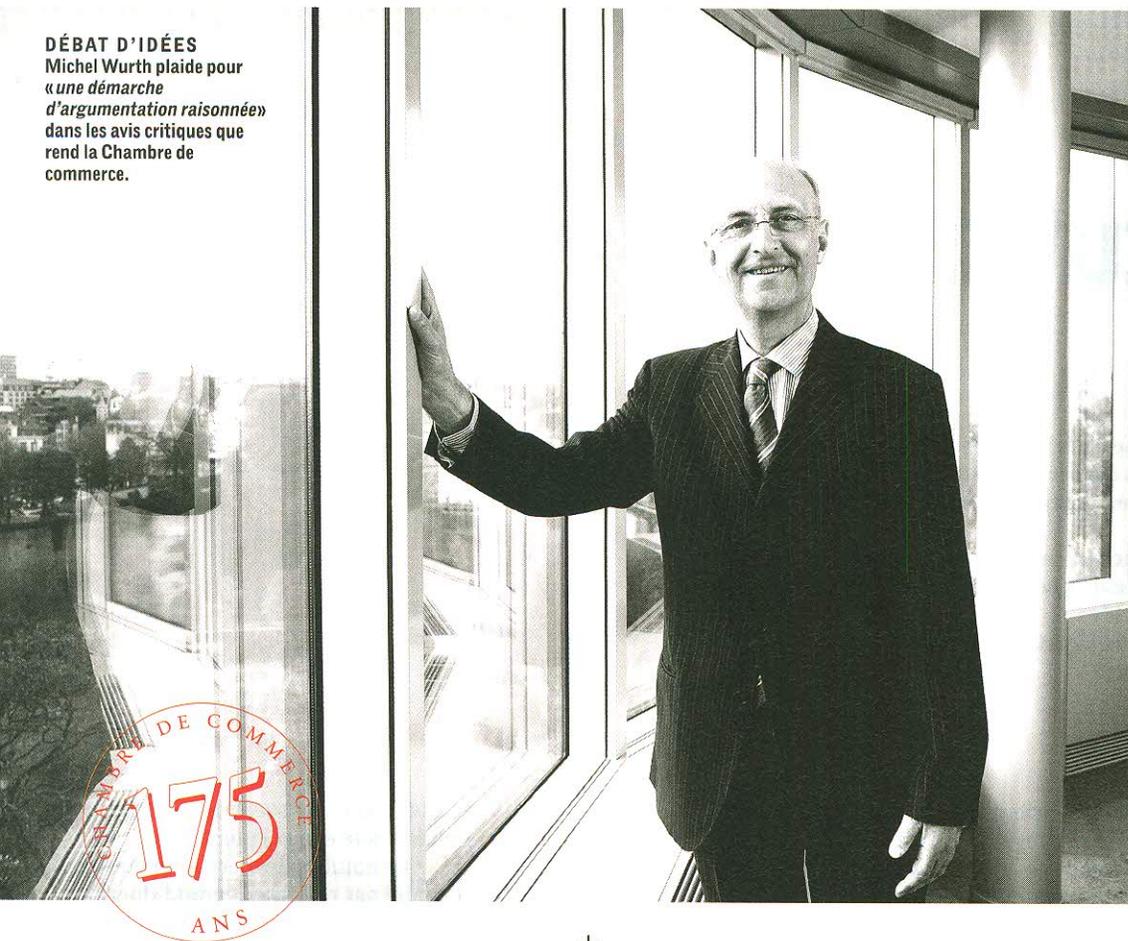
À noter que depuis la création de l'institution, 17 présidents ont siégé. Et depuis 1884, ils sont tous issus du sérial sidérurgique et de l'Arbed. Les plus longs mandats furent ceux d'Aloyse Meyer (directeur général de l'Arbed), qui occupa le siège pendant 27 ans entre 1925 et son décès en 1952 ; Tony Neuman (qui présida le conseil d'administration du géant sidérurgiste), qui fut en fonction deux années de moins, entre 1959 et 1974, et Léon Metz, autre dirigeant historique de l'Arbed, qui siégea 21 ans entre 1904 et 1925.

Quant au nombre de directeurs, ils ne sont que 9 à avoir occupé le poste. Le plus fidèle dans la fonction fut Jean-Pierre Sevenig, qui resta pas moins de 43 ans en place, entre 1890 et 1933.

En place depuis début 2014, Carlo Thelen fut précédé, pendant une décennie, par Pierre Gramegna, aujourd'hui ministre des Finances. ◆

← SIÈGE
Entre 1970 et 1976, la
Chambre de commerce
occupait cet immeuble du 10,
boulevard Roosevelt. Elle
quitta ensuite le centre-ville
pour s'installer au Kirchberg.

DÉBAT D'IDÉES
Michel Wurth plaide pour
« une démarche
d'argumentation raisonnée »
dans les avis critiques que
rend la Chambre de
commerce.



↓
MICHEL WURTH, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

« Une jeune fille extrêmement dynamique et moderne »

✎ JEAN-MICHEL GAUDRON

- ◆ **Président de la Chambre de commerce depuis 2004, Michel Wurth n'a de cesse de vanter la modernité et la vivacité d'esprit.**
- ◆ **Il insiste également sur l'aspect coopératif et constructif des relations de l'institution avec les instances gouvernementales.**

Michel Wurth, qu'y a-t-il de comparable entre la Chambre de commerce d'aujourd'hui et celle qui fut créée en 1841 ?

MICHEL WURTH Pas grand-chose ! Il faut d'abord savoir que la Chambre de commerce est, à part l'État en lui-même, la plus vieille institution du pays, puisqu'elle n'a été créée que deux années après l'indépendance signée en 1839 à Londres.

À l'époque, les membres de la Chambre étaient nommés par le Roi Grand-Duc. Ils siégeaient donc clairement en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics et porte-parole de l'économie.

Aujourd'hui, la Chambre de commerce est un établissement public dont les membres représentent quelque 80 % du PIB, 75 % des emplois et 90 % des exportations. Nous sommes donc largement représentatifs de l'économie

luxembourgeoise et nous supportons l'État dans toutes ses démarches ayant trait aux domaines de l'économie. Outre le rôle législatif dans les avis sur les projets de loi et les règlements grands-ducaux, nous sommes un partenaire privilégié pour le commerce extérieur, dans la promotion et la prospection économiques à l'étranger. Nous sommes aussi un des grands acteurs de la formation professionnelle, que ce soit au niveau de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue. Enfin, nous sommes le premier partenaire privé de l'Université du Luxembourg.

À 175 ans, la Chambre est donc encore jeune et fraîche...

Elle n'est en tous les cas plus du tout la vieille dame que l'on a pu imaginer il y a quelques décennies. Nous sommes à l'image de notre bâtiment au Kirchberg : transparent, dynamique, moderne. Nous

sommes là pour rendre service aux entreprises, pour les aider à se développer et à créer des emplois. Mais nous sommes aussi là pour défendre le rôle de l'économie luxembourgeoise dans le concert des nations, surtout en Europe.

Au-delà de ce rôle de prestataire de services, nous nous positionnons aussi en tant que *think tank*, afin de faire des propositions, soit directement, soit au travers de partenariats et d'associations, comme c'est le cas avec la Fondation Idea.

Alors oui, même si nous sommes une vieille dame par l'âge, nous sommes aussi et surtout une jeune fille extrêmement dynamique et moderne par notre action au quotidien.

La Chambre de commerce est née deux années après la signature du traité de Londres faisant du Luxembourg un État définitivement indépendant. Peut-on considérer que l'institution est un des piliers constructeurs de ce qu'est le pays aujourd'hui ?

On peut en effet considérer qu'elle est un acteur-clé qui a accompagné, et parfois suscité, l'ensemble des grandes mutations industrielles du pays. La sidérurgie n'existait pratiquement pas en 1841. La Chambre était alors aux côtés des petites entreprises, comme les tanneries à Wiltz ou les ganteries des Godchaux dans le Pulvermühle.

Elle a ensuite évidemment accompagné la sidérurgie en faisant en sorte que ce secteur joue un rôle éminemment positif dans le développement local de l'économie luxembourgeoise. N'oublions pas que c'est à la sidérurgie que l'on doit les premiers régimes de pensions et les premières couvertures sociales. La Chambre de commerce, par son action ou son support, a donc largement participé à la modernisation du pays et la mise en place d'un système social parmi les plus performants au monde.

Elle s'est ensuite activement impliquée dans la diversification de l'économie, en tant que membre du Board of Economic Development, agissant aussi pour l'accueil des investisseurs étrangers.

Aujourd'hui encore, nous soutenons les initiatives digitales, le développement des start-up. Nous sommes un des membres fondateurs parmi les plus actifs de Luxembourg for Finance et Luxembourg for Business, ou encore de l'initiative 1,2,3 Go. À ce titre, nous sommes donc partie prenante de la création et le développement de Nyuko. Nous sommes attentifs à identifier les grandes tendances de demain et à en être un des moteurs pour les développer.

Et le tout de manière coopérative avec le gouvernement, même si dans un autre rôle, nous pouvons aussi être critiques avec lui. →

Justement, ce rôle de poil à gratter fait-il partie des missions essentielles de la Chambre ?

Absolument, mais nos avis critiques sont toujours formulés dans une approche qui n'est pas partisane d'un point de vue politique. Quand nous avisons les projets de loi, nous sommes à l'écoute des membres affiliés et nous essayons d'exprimer sous forme de synthèse ce qu'ils pensent sur la manière dont le gouvernement, quel qu'il soit, met en place la législation économique ou transpose une directive européenne.

Au-delà, nous avons fait un grand effort ces dernières années pour faire en sorte de développer des idées qui peuvent nourrir le débat public quand il s'agit d'imaginer ou d'anticiper les développements économiques futurs.

Nous sommes parfois critiques dans le ton, mais nous essayons toujours d'être dans une démarche d'argumentation raisonnée. Nous essayons aussi de soutenir des idées nouvelles qui ne sont pas forcément de notre propre fait, comme cela est le cas avec la Fondation Idea. Elle développe des argumentations qui sont là pour nous rendre attentifs sur les grandes tendances du futur.

Nous pensons que, dans ce débat d'idées, nous jouons en effet un rôle important, mais nous espérons que d'autres acteurs luxembourgeois puissent aussi jouer un tel rôle pour que le pays avance plus rapidement : la Banque centrale, par exemple, ou bien d'autres associations professionnelles, voire les médias qui ont aussi leur part de responsabilité en permettant le relais de ces idées et une confrontation avec d'autres.

Comment parvenir à représenter aussi « complètement » l'économie du pays avec une assemblée plénière forte de 25 membres dont les intérêts ne sont pas toujours les mêmes ?

Nous y parvenons grâce à la manière dont l'équipe dirigeante de la Chambre et ses employés interagissent avec ces différents secteurs. Mais il faut dire aussi que le développement économique du pays et l'idée européenne dans sa globalité nous ont beaucoup aidés. Avant le marché commun, nous avions un secteur « abrité », qui subsistait, car il était bien protégé par les frontières. Il convenait donc de maintenir cette protection pour que les entreprises de ce secteur puissent survivre... Aujourd'hui, avec la globalisation, le marché et la monnaie uniques, et avec une certaine standardisation due aux directives européennes, tout le monde a des concurrents à l'étranger, que ce soit à Thionville, à Trèves ou à Kuala Lumpur. Chacun est confronté à cet espace économique international. D'où la nécessité d'être plus attractif, innovateur, et plus orienté clients que les concurrents.

« S'il faut trouver des compromis, alors il faut que ce soit des compromis allant dans l'intérêt du pays. »

Chacun sent qu'il peut se défendre dans un grand marché, qu'il soit européen ou international. Nous avons donc plus que jamais les mêmes intérêts. Un secteur comme l'horeca, par exemple, ne serait pas ce qu'il est sans l'internationalisation de l'économie. Nous sommes au cœur d'un grand écosystème où chacun dépend plus ou moins de l'autre. Ce système a rendu le pays très attractif, non seulement pour y vivre, mais aussi pour y développer des affaires.

De manière plus large, si on reprend l'histoire des dirigeants de la Chambre, les directeurs généraux et mandataires sociaux ont toujours été des personnalités ayant comme vision de cimenter l'entière des entreprises derrière l'organisation. Le pays est trop petit pour se permettre de se diviser. Il faut plutôt toujours veiller à réaliser une bonne synthèse des avis pour défendre l'intérêt de tous. Et s'il faut trouver des compromis, alors il faut que ce soit des compromis allant dans l'intérêt du pays...

La science du compromis fait partie des bases propres au modèle social luxembourgeois. Comment la Chambre de commerce se positionne-t-elle dans le jeu tripartite ?

Nous sommes représentatifs de la réalité des choses. Notre voix est écoutée et acceptée... et nous savons aussi faire accélérer les choses aussi bien auprès de notre ministre de tutelle (*le ministre de l'Économie, nldr*) qu'auprès du ministre des Finances ou bien du Premier ministre dans le cadre de la stratégie Digital Lëtzebuerg, par exemple.

Mais vous êtes aussi montrés du doigt lorsqu'il y a des blocages attribués à la branche patronale...

Oui, mais nous ne sommes pas un vrai acteur politique. Nous sommes unique-

ment institutionnels et non partisans. Or, nous entrons parfois dans des luttes et des conflits politiques, ce qui est pour nous un vrai problème. C'est pour cela que nous ne sommes pas favorables aux tripartites organisées dans le feu de l'actualité, en présence des journalistes. La tripartite doit rester un instrument de crise, conformément à ce qui était prévu lors de sa création, et non pas un gadget institutionnel. Pour discuter des sujets de réforme, il faut avoir d'autres méthodes de travail, avec consultations préalables...

Quels sont les dossiers les plus importants sur lesquels la Chambre travaille aujourd'hui ?

Nous venons de lancer la House of Training, qui démarre plutôt bien, et nous sommes en phase de finalisation de la House of Entrepreneurship que nous espérons voir mise en œuvre cet automne.

Nous sommes aussi actifs dans l'accompagnement et le développement de l'étude stratégique de la « Troisième révolution industrielle » initiée par Jeremy Rifkin. L'idée est de parvenir à définir une feuille de route pour permettre au Luxembourg de développer un nouveau modèle économique défini notamment par le couplage des technologies de l'information, des énergies renouvelables et des réseaux de transport intelligents. Notre responsabilité consiste à inciter les entreprises à participer à cette étude et à faire remonter leurs propres réflexions et analyses sur ce que sera l'impact des grandes tendances que sont l'internet des choses ou la révolution énergétique. Il faut surtout faire en sorte que les entreprises ne ratent pas cette 3^e révolution industrielle... M. Rifkin a présenté de grandes théories. À nous de les challenger. ♦

DIVERSITÉ

« NOUS NE SOMMES PAS REPRÉSENTATIFS »

Une femme (Anne-Sophie Theissen, en charge des avis et affaires juridiques) sur six membres du comité de direction; deux femmes (Marianne Welter et Evie Roos) sur les 25 membres de l'assemblée plénière; on ne peut pas dire que la diversité soit particulièrement de mise dans les organes de direction de la Chambre de commerce. « Cette question de la diversité doit être pour nous une question d'avenir, martèle pourtant Michel Wurth, le président de la Chambre de commerce. Il ne s'agit pas uniquement du rôle des femmes, mais aussi celui des dirigeants de sociétés étrangers qui n'ont pas de passeport luxembourgeois. Nous en avons certains au niveau de l'assemblée plénière, mais nous ne sommes pas

encore représentatifs au niveau des membres élus. Nous en sommes conscients et nous y travaillons au plan stratégique à moyen terme. »

Mais comment ? « Il faudrait déjà qu'il y ait davantage de femmes candidates lors des élections plénières », remarque M. Wurth, qui plaide pour davantage promouvoir la diversité et développer au maximum les talents, mais sans pour autant devoir recourir aux quotas. « Nous devons essayer de promouvoir le rôle et la responsabilité des femmes non seulement dans l'économie, mais aussi au sein des associations professionnelles : la Fedil, la CLC, l'ABBL... C'est important. »

La représentativité des dirigeants non luxembourgeois constitue aussi, aux yeux de M. Wurth, un « véritable

défi ». « Pour réussir une bonne intégration de ces dirigeants non luxembourgeois, il faut les persuader de prendre davantage de responsabilités bénévoles au niveau professionnel et à celui de la Chambre. Nous sommes conscients que nous ne donnons pas une image fidèle de la réalité des entreprises dans le pays. Mais il faut dire aussi que beaucoup d'entreprises ont tendance à opérer des changements rapides au sein de leurs propres organes de direction. » Et de citer l'exemple de Luc Verbeken, le CEO d'ING Luxembourg, arrivé en janvier 2013 et qui, à peine devenu membre élu, a quitté ses fonctions pour rejoindre Bruxelles. « Je le regrette, car il y a peu de banquiers à Luxembourg ayant un passeport étranger et qui se sont autant intégrés que lui. »